



Commune de Saint Yvi

La gestion différenciée des espaces verts et des chemins communaux



Actualisation 2023

Une gestion adaptée avec des moyens adaptés

Dès 2014, la commune de Saint Yvi a fait le choix de mettre en place une gestion différenciée des espaces verts, afin de mieux respecter la biodiversité des êtres vivants et des milieux. **Depuis juillet 2022, la réglementation interdit toute utilisation de produits phytosanitaires sur tous les espaces municipaux**, y compris les cimetières et terrains de sport, ce que la commune avait anticipé depuis 2020. En janvier 2022, la commune a obtenu le **Label zéro phyto** ce qui l'encourage à continuer dans ce sens. L'objectif de la démarche est de supprimer l'utilisation des pesticides et de promouvoir les démarches les naturelles possibles. Son but est de **contribuer à stopper la perte de la biodiversité**. Plus largement encore la commune s'est engagée dans l'élaboration d'un **Atlas de la Biodiversité Communale**.

La gestion différenciée consiste à **adapter le mode d'entretien des espaces communaux en fonction de leur fréquentation, de leurs usages et de leur localisation**, afin de maintenir une **gestion la plus respectueuse possible de la biodiversité ordinaire** (espèces animales et végétales de plus en plus menacées par l'urbanisation et la destruction de leurs milieux naturels), tout en **gardant un aspect esthétique et attractif à des espaces formant le cadre de vie du quotidien**.

L'entretien de ces espaces doit certes répondre aux exigences historiques des habitants encore souvent inspirés des standards du jardinage (assimilé à la « propreté », « l'esthétique », « l'absence permanente de mauvaises herbes »,...). Mais cet entretien - qui n'est pas du jardinage domestique - doit contribuer davantage à la lutte contre la perte de biodiversité « ordinaire », notamment en période de reproduction des petits animaux et insectes indispensables à la chaîne alimentaire (oiseaux, abeilles, ...).

Si la gestion différenciée vise à laisser à nouveau de la place pour la « nature en ville », elle **nécessite donc un changement dans les mentalités et représentations sociales** (« propreté / saleté », « chasse aux mauvaises herbes », esthétique du « jardin taillé à la Française ») et habitudes d'entretien.

Ces changements concernent aussi bien les habitants-citoyens que les élus et agents. La réussite de la démarche passe donc aussi par une **communication spécifique et dans la durée** pour faire **comprendre les enjeux et les changements de pratiques indispensables**.

Elle peut se faire par voie de presse, par le bulletin municipal et par des communications spécifiques sur des endroits fréquentés par la population. *Exemple de flyer de la ville de Quimper :*



Des panneaux explicatifs seront apposés sur les principaux sites de la commune, afin d'expliquer pédagogiquement les principes et les arbitrages faits dans le présent document.

La gestion différenciée des espaces verts : définitions

La gestion différenciée est une gestion qui a pour but d'entretenir les espaces verts d'une commune, différemment selon des codes qualités définis. En utilisant différents procédés d'entretien, et elle permet de faire revenir faune et flore sauvage dans certains espaces et ainsi un retour de la nature en ville.

Illustrations :



Un fleurissement différent.



Des tontes raisonnées pour une flore et donc une faune retrouvée



Des mentalités à faire évoluer : les « herbes folles » ne sont pas sales.



Un soin particulier sur les espaces urbains « vitrine » de la commune

Les espaces verts de la commune

En 2023, l'équipe « Espaces verts » de la commune gère un patrimoine de **9,2 ha**, répartis sur l'ensemble de la commune. Ces espaces verts sont très divers : le parc Louis Huitric, des aires de jeux, les espaces verts autour des bâtiments communaux, les espaces verts des écoles et du centre de loisirs de Carn Grand, le cimetière, les aires de sports, les chemins officiellement balisés ou non, les trottoirs, etc. La commune entretient également les accotements et les talus des bords des routes pour un **linéaire de 72 kilomètres, soit 144 km de part et d'autre des voiries**.

Autant de patrimoine qu'il faut gérer avec **2 agents permanents et un renfort saisonnier d'avril à octobre** ainsi qu'un **agent permanent en Voirie** pour l'entretien des bords des routes (complété par le Syndicat Intercommunal de Voirie pour l'élagage automnal des talus).

Espaces	Surface ou longueur
Pelouses	59 560 m ²
Talus et surfaces à débroussailler	7 804 m ²
Haies et rampants	2 458 ml
Massifs	2 197 m ²
Aire de jeux	1 144 m ²
Stabilisés dont cimetière	8 140 m ²
Chemins piétons urbains / voie verte	3 535 ml
Chemins inscrits au PDIPR	+/- 20 km
Trottoirs et bordures	20 893 ml
Surfaces pavées	1 590 m ²

Les codes qualités des espaces verts de la commune

Les codes qualités définis en 2014 pour les différents espaces de la commune font l'objet de l'actualisation suivante en 2023 :

1. **Espaces verts « soignés »** : « vitrine de la commune », espaces les plus fréquentés et entretenus. L'entretien est mécanique ou thermique, le rythme est bimensuel d'avril à octobre sauf besoin particulier (mariage, événement, etc.). Pour éviter trop de montée à graines d'adventices sur les trottoirs, la débroussailleuse est passée mensuellement avant le passage du camion-balayeur de voirie. Un mulching peut être pratiqué en juillet-août en période de moindre pousse.
2. **Espaces verts urbains « standard »** : entretien régulier adaptatif. Les tontes sont adaptées à leur environnement (hauteur de 8 à 12 cm, pas de tonte rase, cycle de fleurissement spontané au printemps etc.). Un détournement éventuel le long des zones de circulation peut être pratiqué par rapport au cœur de l'espace géré en mode « champêtre ». Un mulching peut être pratiqué en juillet-août en période de moindre pousse.
3. **Espaces verts « champêtre »** : entretien plus ponctuel à 2 ou 3 reprises maximum dans l'année, de tout ou partie de l'espace (détournement éventuel des zones de circulation). Ils participent à l'embellissement du cadre de vie et des loisirs de plein-air mais le maintien de la végétation spontanée y est recherché ainsi que le respect des cycles biologiques des petits animaux et insectes. L'entretien des bords de route (fauchage d'accotement) et chemins se fait deux fois par an en mai/juin et octobre/novembre. Pour des motifs de sécurité (visibilité, croisement, virages), l'entretien peut être plus localisé et fréquent.
4. **Espaces verts sportifs** : entretien soutenu hebdomadairement (tonte) et ponctuellement (aération des terrains, démoussage) avec des matériels et une technicité spécifiques.
5. **Espace vert « Cimetière »** : espace traditionnellement très « jardiné » (pas de mauvaises herbes) mais de moins en moins entretenus par les familles elles-mêmes et donc chronophage pour la commune.

Types d'espaces verts définis	Types d'entretien (période, techniques, hauteur, fréquence...) associé à chaque type d'espace
Espaces verts « soignés »	
<p><u>Les entrées de la commune et le centre bourg :</u> rues Jean Jaurès, Christophe le Meur, Le Mao, quartier « Le Breton » (rues des fleurs), Place de la mairie, église et Place de la liberté,</p> <p><u>Les écoles</u> et leurs abords, potager Le <u>centre aéré</u> (ALSH) de Carn Grand</p> <p>La <u>chapelle</u> de Locmaria</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tonte au tracteur-tondeuse ou à la tondeuse tous les 15 jours au minimum en période de pousse (avril à octobre) et plus fréquemment si besoin (ex : mariage, événement) ➤ Hauteur de tonte : 75 à 85 mm ➤ Récolte, transport et compostage des tontes. Essai de mulching (broyage fin lors de la tonte) en période de faible pousse (juillet-août) ➤ Débroussaillage (2j à 2) et soufflage (1j à 2) des voiries / trottoirs une fois par mois avant le passage du camion-balayeuse
Fleurissement en massifs / jardinières	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un soin particulier au sarclage des massifs de fleurs ➤ En 2023, dans les 14 jardinières le long de la RD, la moitié des massifs d'annuelles et bisannuelles sont remplacés par des vivaces pour des motifs d'économies d'eau d'arrosage (tous les 1 à 2 jours en période chaude). ➤ Des annuelles sont plantés au printemps pour un fleurissement estival en jardinières.
Espaces verts urbains « standard »	

<p>Tous les abords des quartiers (Kerveil, Cost ster, Park an Traon, Park Land, Bois de Pleuven, placette enherbée de la mairie près des jeux (détourage)</p> <p>Les espaces de circulation et accès à l'aire de jeux du Parc Louis Huitric</p> <p>Le plateau et la voie verte depuis le plateau jusqu'à la sortie du bourg à Kernevez Mezaven)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tonte au tracteur-tondeuse ou à la tondeuse tous les 15 jours en période de pousse <u>sur les espaces de circulation et le long des clôtures des habitations</u> ➤ Un désherbage manuel des voiries et des trottoirs une fois par mois, avant le passage du camion-balayeuse ➤ Un sarclage des massifs deux fois par an (Kernevez piton, écoles, bibliothèque...) ➤ Plantations d'arbres (travail avec le CAUE)
<p>Fleurissement « naturel »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des plantations de vivaces (primevères, jonquilles, iris...) sont faites et renouvelées dans les parties enherbées les plus naturelles (y compris autour du lavoir)
<p>Espace verts « <u>champêtre</u> »</p>	
<p>La placette enherbée de la mairie près des jeux (hors détourage des circulations et accès aux jeux)</p> <p>Les autres parties du parc Louis Huitric (hors détourage des circulations et accès aux jeux) et le lavoir</p> <p>Le centre technique municipal (façade et haut vers les jardins partagés)</p> <p>La réserve foncière communale Park Land-Kerilis et de l'entrée ouest du bourg (future médiathèque)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 fauchage par an au microtracteur début octobre (reproduction des orthoptères jusqu'en septembre), le but étant de laisser la faune profiter des fleurs et des graines. ➤ En cas de risque de montée à graines et de dispersion de plantes indésirables (ex : chardons, etc.), un ou deux fauches supplémentaires peuvent être réalisés localement (placette de la mairie) ou un arrachage manuel.

<p><u>Les chemins piétons balisés ou non</u></p> <p>La voie verte depuis Kernevez Mezaven jusqu'à l'entrée du Bois de Pleuven</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un à deux fauchages par an au microtracteur ou à la faucheuse d'accotement (sur tracteur), le but étant de laisser la faune et les promeneurs profiter des fleurs et des graines. ➤ Périodes : fin mai/ début juin et 2^{ème} fin octobre/début novembre.
<p>La voie verte depuis l'entrée du Bois de Pleuven (terre-plein central enherbé) jusqu'au rond-point</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une tonte par an fin octobre / début novembre au microtracteur (faible pousse) ➤ Détourage le long de la voie verte
<p>Depuis le rond-point jusqu'au centre de convalescence Jean Tanguy (zone touristique)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une tonte par an fin octobre / début novembre au microtracteur ➤ Deux fois par an au microtracteur : détourage le long de la voie verte + dégagement des entrées des campings (visibilité) ➤ Détourage du rond-point et des haricots en bordure à la tondeuse
<p>Espace vert <u>Cimetière</u></p>	
<p>Entretien très régulier et très complet (tradition locale de n'avoir aucune « mauvaises herbes » au cimetière) mais très chronophage (« Zéro phyto » depuis plusieurs années avec reconnaissance officielle par le Label en 2022) es familles étant de moins en moins nombreuses à venir entretenir les tombes et abords de leurs défunts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tonte et désherbage manuel : 2 jours tous les 2.5 mois à 2 agents ➤ Entre les allées chargées en gravier : sarclage au cultivateur (fatigue physique) ; Entre les tombes dos-à-dos, désherbage thermique (gaz) ou manuel ➤ Entretiens lors des commémorations et à la Toussaint (15 jours de préparation à 3 agents) <p>En 2023, essai d'enherbement/tonte au columbarium pour gain de temps global et fatigue physique.</p>
<p>Espaces verts sportifs</p>	

Terrains de sport extérieurs	<ul style="list-style-type: none">➤ Tonte hebdomadaire (jeudi) des terrains de football en période de matchs (mi-aout à mi- mai)➤ Tous les 15 jours en dehors de ces périodes➤ Apport d'engrais sur le terrain, aération, démoussage, etc.
------------------------------	--

L'entretien des bords de route et des chemins

L'entretien des accotements est d'abord motivé par des raisons de sécurité routière liée à la croissance annuelle des végétaux sur les accotements qui peuvent limiter la visibilité à des endroits potentiellement accidentogènes (croisements, virages, route étroite avec risque d'empiètement sur le bas-côté, etc.).

La commune compte environ 72 km de routes, soit 144km de bords de route à entretenir avec des matériels lourds (faucheuse d'accotement pour les bas-côtés, épareuse pour les talus) sur tracteur. Un agent permanent est chargé de cet entretien (complété éventuellement par le Syndicat de Voirie).

Types de bords de route et chemins	Types d'entretien (période, techniques, hauteur, fréquence...)
<u>Bas-côtés de routes</u>	<ul style="list-style-type: none">➤ Entretien de fauchage par faucheuse d'accotement (1,8 m de largeur) derrière le tracteur (« turbo tondeuse »).➤ Hauteur de broyage : 10 cm au minimum➤ Deux fois par an : 1^{er} passage en mai-juin, 2^{ème} passage en octobre-novembre.
<u>Lieux à sécuriser (croisements, virage, route étroite ou sinueuse)</u>	<ul style="list-style-type: none">➤ Passage supplémentaire du broyeur d'accotement voire de l'épareuse
<u>Talus en bord de route</u>	<ul style="list-style-type: none">➤ Entretien de fauchage par épareuse (1,2 m de largeur) derrière le tracteur.➤ Une fois par an en octobre-novembre➤ Hauteur de coupe : 10 cm au minimum
<u>Chemins praticables en tracteur</u> Chemins balisés, notamment les circuits inscrits au Plan Départemental des Itinéraires Pédestres et de Randonnés (Charte d'entretien du PDIPR 29)	<ul style="list-style-type: none">➤ Selon accessibilité, priorité de moyens : Tracteur ou microtracteur + broyeur ou débroussailleuse thermique à dos➤ 2 fauches par an : fin juin / début juillet avant la saison touristique (prévention des tiques également) + octobre / novembre (fin de pousse)

<p>Autres chemins :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Kerilis-Park land➤ Réouverture de chemins: Kerandrennec, Kerambars-Kerangall	
---	--

De quelles espèces parle-t-on principalement à Saint-Yvi ?

- Renouées (différentes espèces)
- Ail triquètre (plante à bulbilles avec petites fleurs blanches sur les talus)
- Balsamine de l'Himalaya
- Laurier palme (arrachage possible en sous-bois)
- Crocosmia
- Robinier faux-acacia
- Rhododendron ponticum
- Etc.

En 2022, deux agents ont suivi une formation sur l'identification et les mesures de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes, organisée par la Région Bretagne et Proxalys environnement. D'autres formations sont programmées en 2023 et 2024.

<i>Stations de Renouée en bord de route/chemin</i>	<i>Précautions spécifiques d'entretien</i>
Lieux principaux repérés : cartographie collaborative : https://pisy.gogocarto.fr/	<ul style="list-style-type: none">➤ Chantiers spécifiques de fauchage d'accotement visant à ne pas disperser/propager la renouée par mégarde➤ Uniquement en bord de route, avec tracteur + faucheuse d'accotement

Tutoriel :

<https://drive.google.com/file/d/1lr65sPwBicx9DBRjpKs9U8u5HAg1BUj2/view>

- Organiser des demi-journées d'arrachage en mobilisant des bénévoles de différentes associations potentiellement intéressés (Bretagne Vivante, TREC, Glad Ivi, etc.) et des jeunes (Synergie, « Dispositif argent de poche »)